

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DÉCISION RELATIVE A UNE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA
CCFL POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoir au maire pour solliciter toute demande de subvention pour les projets communaux quel que soit leur montant ;

Vu le plan de financement ci-annexé ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCFL du 12 avril 2022 attribuant la somme de 1 839 150 € issue du fonds de concours du mandat 2020-2026/01 d'aide à l'investissement des communes membres pour le projet communal de construction d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu le règlement administratif et financier pour l'attribution des fonds de concours de la CCFL adopté par délibération communautaire du 19 janvier 2023 ;

Considérant que ce projet répond à la nécessité de remplacer les actuels bâtiments vétustes des écoles primaire George Sand et maternelle Jacques Prévert et figurant dans le programme de l'actuelle équipe municipale ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est sollicité auprès de la CCFL le fonds de concours du mandat 2020-2026/01 d'un montant de 1 839 150 € pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, dont une avance de 30 % peut être versée sur présentation de premier ordre de service ou de l'acte juridique marquant le début des prestations ;

ARTICLE 2 : indique que le financement sur fonds propres assurés par la commune sur ce projet se monte à 7 073 308.56 € ;

ARTICLE 3 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera transcrite au registre des délibérations et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le - 5 DEC. 2023

DEC 186/2023

pour le maire empêché,
le premier adjoint suppléant

Vincent KNOCKAERT

